



Séparation de concubins : récupérer l'appartement acheté en commu

Par **pollux123**, le **02/10/2010** à **13:24**

Bonjour,

J'ai quitté mon concubin il y a 3 mois, nous avons acheté un appartement ensemble il y a 4 ans, dont je suis propriétaire à 65%. Nous avons pour cela fait un prêt immobilier à deux (mensualités payées à 50/50), en complément de mon apport.

Lors de la rupture j'ai quitté le domicile avec nos 2 enfants. Nous sommes tombés d'accord sur les modalités de garde, de pension et d'indemnité d'occupation (il souhaite me racheter ma part mais n'est pas encore sûr d'en avoir la capacité, en attendant il me verse l'indemnité tous les mois).

Aujourd'hui je loue un appartement mais, ayant quelques difficultés financières, et après réflexion, je souhaiterais pouvoir récupérer l'appartement où est resté mon concubin.

Dans ce cadre, réciproquement, je lui verserais une indemnité d'occupation en attendant de racheter sa part.

Si une démarche amiable n'aboutit pas (je sais qu'il veut absolument rester dans l'appartement), quels sont les recours ou est-ce tout simplement possible?

Quelles seraient les démarches à entreprendre?

Le fait que j'aie la garde des enfants et la part la plus importante dans cet appartement me garantit-il le succès de cette démarche?

Merci à tous pour vos conseils

Cordialement